

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

3 MAI 2018

AUDITIONS SUR L'ÉVALUATION EXTERNE DU
CONSEIL DE LA JEUNESSE APPELÉE "QUEL(S)
AVENIR(S) POUR LE CONSEIL DE LA JEUNESSE DE
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - DES BALISES
POUR LA REFONDATION" (1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES
FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR **MME LYSELINE LOUVIGNY.**

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1 | Exposé de Mme De Wilde (de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse),
M. Guérin (de l'Observatoire des politiques culturelles) et de M. Franssen (de l'Université St-Louis) | 3 |
| 2 | Echange de vues | 6 |

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a auditionné, au cours de sa réunion du 3 mai 2018(2), Mme De Wilde (de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse), M. Guérin (de l'Observatoire des politiques culturelles) et de M. Franssen (de l'Université St-Louis) sur « L'évaluation externe du décret instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française – Quel(s) avenir(s) pour le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française ? – Des balises pour la refondation ».

1 Exposé de Mme De Wilde (de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse), M. Guérin (de l'Observatoire des politiques culturelles) et de M. Franssen (de l'Université St-Louis)

Mme De Wilde souhaite, en guise d'introduction, proposer quelques éléments de rappel quant au Conseil de la Jeunesse et à son décret, et quant au cadre de travail pour réaliser l'évaluation.

Le Conseil de la Jeunesse est réglé par le décret du 4 juillet 2013 modifiant le décret de 2008 qui l'a instauré. Ses missions y sont inscrites et sont au nombre de 3 : émettre des avis dans les matières qui concernent la jeunesse, mener et promouvoir des initiatives de participation citoyenne (dans l'idée d'élaborer une parole collective représentative de la diversité des jeunes), et représenter les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de réunions nationales et internationale (à l'exception des matières sectorielles dévolues à la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse – CCOJ- et à la Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes - CCMCJ).

Ce Conseil est organisé sous la forme d'une ASBL, et l'AG et le CA sont élus tous les deux ans.

Depuis 2013 et la révision du décret de 2008, 68 membres âgés entre 16 et 30 ans composent le Conseil. 20 jeunes sont désignés par les Organisations de Jeunesse via la CCOJ, 12 jeunes le sont par les Centres de Jeunes via la CCMCJ, 24 jeunes

sont élus à partir d'une liste de candidats parrainés par des groupes locaux ou associations ancrées localement, et enfin, 12 jeunes élus à partir d'une liste de candidats indépendants.

Concernant le cadre de l'évaluation, l'oratrice indique que le décret prévoit une évaluation interne et externe tous les 5 ans. L'évaluation interne est réalisée par le Conseil lui-même, en prenant en compte l'avis de la CCOJ et CCMCJ, et l'évaluation externe est quant à elle confiée à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) et à l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC).

Les deux Observatoires se sont donc réunis pour travailler à l'élaboration d'un cadre précis, à travers un cahier des charges élaboré conjointement. En amont, ils ont rencontré des acteurs clés et identifié des enjeux et thématiques à investiguer, ce qui leur a permis également d'imaginer un dispositif en 4 phases.

La première phase était relative au diagnostic et impliquait la rencontre d'un ensemble d'acteurs concernés par le Conseil. La seconde phase était un exercice de « benchmarking », ce qui signifie l'étude d'autres expériences belges et internationales en matière d'organes consultatifs de jeunes. La troisième phase visait à intégrer le rapport d'évaluation interne (comme le prescrit le décret), et enfin, la dernière phase ciblait l'élaboration de scénarii relatifs aux différentes formes que pourrait prendre ce type d'organe consultatif : au-delà du travail d'évaluation, la volonté était également de développer un volet prospectif sur les avenir possibles du Conseil.

Elle précise que ce travail a été confié à 3 chercheurs M. Franssen (de l'Université Saint-Louis) et deux chercheurs indépendants, Mme Garely et M. Lemaigre, et qu'un comité d'accompagnement composé de représentants de l'OEJAJ, de l'OPC, du Cabinet de la Ministre de la jeunesse, du Service de la Jeunesse et du Service général de l'Inspection de la culture a été mis en place.

Elle signale, enfin, que cette évaluation externe a pour ambition d'être un outil à la prise de décision, et cède la parole à M. Franssen pour les résultats de cette étude.

M. Franssen entame l'exposé des enseignements de l'évaluation par les différents constats de

(2) Ont participé au travaux :

Mme Morreale (Présidente), M. Denis (en remplacement de M. Dupont), Mme Gérardon, Mme Brogniez, Mme Louvigny, Mme Simonet, Mme Waroux

Ont assisté au travaux :

M. Daele, Mme Kapompole, Mme Lambelin, M. Martin : membres du Parlement

Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

M. Metelitzin, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme De Wilde, de l'Observatoire de l'enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

M. Guérin, de l'Observatoire des Politiques culturelles

M. Franssen, chercheur en Sociologie à l'Université St-Louis

M. Louyet, collaborateur du groupe PS

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

départ. En l'état, le Conseil de la Jeunesse souffre d'un déficit de représentativité au sens sociologique ainsi qu'au sens politique du terme, et d'un déficit de légitimité, dès lors que les avis du Conseil sont peu nombreux et peu pris en compte.

Par ailleurs, l'institution a été marquée ces dernières années par des querelles, des conflits et des blocages, ayant pour conséquence une productivité assez faible, et ce, malgré des moyens non négligeables (en l'occurrence : sept permanents assignés aux missions du Conseil).

Les chercheurs ont donc décelé, auprès de tous les interlocuteurs rencontrés, le sentiment que ce Conseil ne fonctionne pas comme il devrait, en raison notamment d'une complexité des règles de fonctionnement et de la désimplification de certains membres, puisque de nombreux jeunes élus, notamment parmi les indépendants, décrochent. Il rappelle également la démission de certains membres de l'équipe des permanents et des présidents et vice-présidents.

D'autre part, seuls 5000 jeunes ont voté lors des dernières élections, alors qu'il y a plusieurs centaines de milliers de votants potentiels, et le nombre de candidats est très faible puisque le Conseil a trouvé de justesse suffisamment de candidats en fonction du nombre de postes à pourvoir.

En outre, le Conseil de la Jeunesse a aussi pour mission d'organiser une participation large des jeunes. Des petites initiatives sont prises en marges de festivals, mais sont trop dispersées pour avoir une vraie audience.

Toutefois, l'une des seules missions qui semble être remplie est la participation du Conseil au « Youth Forum » au niveau européen.

Suite à ces différents constats, l'orateur propose quelques éléments d'analyse. Selon lui, il serait facile d'imputer la défaillance du Conseil à des conflits interpersonnels ou à des caractéristiques individuelles. Même si la personnalité des acteurs peut avoir un rôle majeur, il lui semble plus intéressant et pertinent de mettre l'accent sur d'autres niveaux d'enjeux, comme le niveau organisationnel (c'est à dire la manière dont les travaux sont organisés et le rôle des acteurs, défini) et le niveau institutionnel (c'est à dire le cadre décretaal).

En ce qui concerne l'aspect organisationnel, l'organigramme semble induire certaines confusions. La première est relative à une certaine forme de présidentialisation, puisque le président du CA assure de très ou trop nombreux rôles. La seconde est relative à l'ambivalence du rôle du secrétariat, composé de permanents professionnels, qui est le moteur de l'institution, tout en étant subordonné au CA composé de jeunes qui se renouvellent tous les deux ans. Ensuite, le statut des ASBL, qui peut être vu comme une ressource, puisqu'il garantit une indépendance formelle et initie les jeunes à la gestion associative. Toutefois, ce statut entraîne

aussi des lourdeurs et questions administratives qui absorbent une grande partie de l'énergie des jeunes. Il rappelle que le Youth forum n'exige pas formellement que le Conseil de la Jeunesse ait le statut d'ASBL.

Par rapport au niveau institutionnel, il rappelle que le Conseil de la Jeunesse est régi par un décret qui doit être le support de l'action des jeunes. Il est d'avis que la bonne volonté des législateurs précédents a conduit à un surcroît de précautions quant aux règles de composition et de quorum. L'architecture du Conseil est ainsi illisible et parfois décourageante pour les jeunes qui s'y engagent.

La question du positionnement du Conseil pose aussi question. En 2008, la volonté avait été de séparer les enjeux sectoriels (traités par les professionnels des CCOJ et CCMCJ) des enjeux plus larges concernant la jeunesse (confiés au Conseil de la Jeunesse). Cette scission n'est pas complète et de nombreuses influences s'exercent, notamment en raison de participations croisées (c'est-à-dire le fait qu'un jeune siège dans plusieurs instances en même temps). Il y a visiblement une volonté d'intersectionnalité et de transversalité dans la réalité.

L'orateur s'attarde ensuite sur le niveau politique et rappelle qu'une des missions du Conseil est de remettre des avis au pouvoir politique. Selon lui, force est de constater que les pouvoirs publics, y compris la Fédération Wallonie-Bruxelles, sollicitent très peu l'institution. Il ajoute que rien ne dit que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être le seul destinataire des avis, puisque certaines politiques fédérales intéressent également fortement les jeunes. Les destinataires des avis ne sont donc pas clairement identifiés.

Il rappelle que du côté flamand, la saisie du « *Vlaamse Jeudgraad* » est obligatoire dès lors qu'une politique a un impact sur les jeunes.

Enfin, il signale que pour beaucoup de jeunes, l'ancrage territorial local fait plus de sens que ce rattachement à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Malgré les dysfonctionnements pointés, une série de fonctions latentes et constantes sont néanmoins assurées par l'existence même d'un Conseil de la Jeunesse : l'existence d'un espace de socialisation et d'apprentissage politique et l'existence d'un lieu qui permette aux Organisations de Jeunesse de se parler et de se confronter.

En outre, un paradoxe existe dans le discours des interlocuteurs rencontrés, puisque tout le monde souhaite dépolitiser et « dépileriser » le fonctionnement du Conseil, alors qu'il n'est pas incohérent qu'une Assemblée de ce type soit de nature politique. Un arbitrage doit donc être effectué sur ce plan.

M. Franssen s'attache ensuite à décrire le mode de fonctionnement du Conseil de la Jeunesse

flamand, le « *Vlaamse Jeugdraad* ». Il comporte uniquement 16 membres qui siègent pour 3 ans. La moitié est désignée par l'instance unique de coupole des Organisations de Jeunesse et l'autre moitié est élue au suffrage universel. Il existe, comme dit précédemment, une obligation de saisine du « *Vlaamse Jeugdraad* » par le Gouvernement flamand, sans doute facilitée par le fait que les compétences régionales et communautaires des flamands sont fusionnées et que par conséquent, l'interlocuteur politique de ce Conseil est plus clairement identifié.

Leur production d'avis est donc plus importante que du côté francophone et leur méthodologie diffère, puisqu'à côté de ce groupe de 16 jeunes, d'autres jeunes volontaires peuvent participer à de plus larges débats au moins une fois par an. Il ajoute que ce Conseil n'est pas organisé en tant qu'ASBL, mais qu'une autre ASBL travaille en parallèle au support organisationnel, financier et logistique du « *Vlaamse Jeugdraad* », de manière à bien distinguer ces questions administratives des missions intrinsèques du Conseil.

A la suite de ces analyses, l'équipe de chercheurs s'est penchée sur les différents scénarii d'avenir envisageables. Leur ambition était d'ouvrir l'espace des possibles plutôt que de ne conclure qu'il n'y a qu'une seule voie.

Ils ont basé leur réflexion sur deux hypothèses principales. La première est la suppression du Conseil de la Jeunesse et les conséquences que cela engendrerait. La seconde est le statu quo, c'est-à-dire se contenter de petits ajustements à la marge.

Ils ont ensuite imaginé cinq scénarii prospectifs. Le premier est qualifié de « Assemblée des jeunes associatifs ». Cette option prend acte du fait que les forces vives se trouvent chez les acteurs de première ligne, au niveau des Organisations de Jeunesse, en allant même au-delà des associations reconnues, pour englober les conseils locaux et associations de fait qui travaillent directement avec des jeunes. Des élections au suffrage universel ne seraient pas requises.

Le second scénario est qualifié de « Plateforme de projets » et encouragerait la participation des jeunes par l'action et l'expérience plutôt que par la représentation et la délibération. Mais puisque les acteurs « jeunesse » ainsi que des associations privées le font déjà, il faut se demander quelle serait la spécificité d'un Conseil qui serait avant tout une plateforme de mise en réseau d'acteurs.

Le troisième correspond à un tirage au sort de type « Panel citoyen ». Cela suppose de gros moyens organisationnels et fonctionne généralement sur des enjeux précis plutôt que de manière permanente.

Le scénario « Citizen's Academy » est de favoriser surtout l'accompagnement et la formation des membres du Conseil à la vie politique. Les pro-

fessionnels du secteur sont en général favorables à ce type d'approche tandis que les jeunes sont plus mitigés car cela présuppose qu'il faut être formé pour participer à la vie publique.

Enfin, le dernier scénario vise le concept de « Parlement des jeunes » qui nécessite aussi des moyens en termes de légitimité politique, de notoriété et de symbolique. Le « Parlement Jeunesse » brouille un peu les cartes puisqu'il reprend les codes du symbolique et a une très grande notoriété, tout en ayant d'autres buts puisqu'il s'agit d'une simulation parlementaire.

Afin de lancer et d'instruire le débat, les chercheurs proposent un arbre à décisions, qui met en valeur les options à trancher. Le premier choix politique concerne le socle à définir, c'est-à-dire le territoire de référence et la tranche d'âge visée.

Une fois le socle défini, un premier choix s'impose entre une dynamique de mobilisation des jeunes (plutôt Plateforme de projets ou Citizen's academy) ou une dynamique de représentation des jeunes (Assemblée des jeunes associatifs, Panel citoyen ou Parlement des jeunes). En matière de représentation, il signale que les avis ne doivent pas forcément être spécialisés et relatifs à un texte de loi. Favoriser les jeunes dans l'espace public est à privilégier, sans devoir toujours coller à l'agenda politique. En outre, le mode pseudo consensuel et la remise d'avis unanimes du Conseil de la Jeunesse n'est pas pertinent et peut donner lieu à des tractations partisans. Il serait, selon l'orateur, plus intéressant de permettre aux jeunes d'exprimer leur diversité et leur pluralité.

Le second choix concerne les mécanismes de représentation. Trois grandes modalités existent : le suffrage universel, le tirage au sort ou la désignation par des organisations ou associations de jeunesse. Cumuler les trois modalités n'est, selon l'orateur, pas une bonne option. La désignation par les organisations est l'option la plus facile dans un premier temps, tandis que le suffrage universel demande plus de moyens.

Le troisième choix est relatif au concept de « top down » ou de « bottom up », c'est-à-dire la dynamique d'élaboration des règles. Pour le moment, le Conseil est suspendu au décret qui l'institue. Pour l'orateur, il faut donner une marge de manœuvre aux jeunes eux-mêmes, en ne prévoyant pas trop strictement les modalités de composition du Conseil et en prévoyant plutôt une validation par le Gouvernement du règlement d'ordre intérieur adopté.

Il conclut en rappelant l'importance de la ritualisation, en se réunissant dans des lieux valorisants. Il pointe également la nécessité de qualité de la délibération, en sachant comment mener un débat. Il est également intéressant de diversifier les modes de participation. Il est possible d'avoir une assemblée constituée de manière claire et, à côté,

l'organisation d'un grand forum annuel sur une question amenée par les jeunes. Il termine en indiquant que beaucoup reposera sur l'équipe de permanents et le rôle qui lui est donné.

De son côté, **M. Guérin** souhaite synthétiser les cinq points essentiels du débat, sans présumer des conclusions à tirer, puisque ces dernières appartiennent aux députés.

Il insiste tout d'abord sur la nécessité de préserver un Conseil de la Jeunesse, et d'affirmer qu'il est important de maintenir un espace de discussion, de délibération, de représentation des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela n'empêche qu'il faille, selon lui, oser repartir d'une page blanche. Les différentes réformes récentes ont essayé de corriger les difficultés rencontrées, sans véritable succès. Le sujet doit donc être étudié de manière plus fondamentale.

Ensuite, il pointe la présence forte d'enjeux et de positionnements sectoriels qui neutralisent les discussions et crée des tensions internes.

Il lui semble donc nécessaire d'élargir la base et la représentation. Cela implique d'innover en matière de participation et donc de créer les conditions pour que le Conseil de la Jeunesse puisse prendre des initiatives en matière de délibération. Il serait sans doute nécessaire de recourir à des soutiens externes en matière d'animation, de documentation et de gestion de ces débats.

Enfin, il pointe la nécessité de réfléchir à l'ancrage territorial des jeunes, qui sont avant tout impliqués dans leur expérience locale et de laquelle ils tirent leur légitimité et leur expérience. Il serait, à ses yeux, intéressant que cet aspect soit inclus dans les réflexions des députés.

2 Echange de vues

M. Daele rappelle que le Conseil de la Jeunesse actuel est peu représentatif en général au niveau de ses membres, mais également peu représentant, lorsqu'il s'agit de sa productivité. Il souligne l'importance des missions du Conseil, qui sont d'être porte-parole de la jeunesse, de défendre l'intérêt des jeunes par rapport à l'agenda politique, et enfin de représenter les jeunes nationalement et internationalement.

Il indique ensuite que le décret prévoit une évaluation du décret lui-même, alors que l'évaluation externe a également porté sur son aspect organisationnel et de fonctionnement. L'objectif rempli est donc plus large que celui assigné par le décret.

Il souhaite ensuite poser plusieurs questions précises sur le contenu de l'évaluation. Le rapport indique que les chercheurs ont rencontré toute une série d'acteurs, et notamment d'anciens membres du Conseil. Il souhaite savoir comment ces der-

niers ont été ciblés, car les problématiques rencontrées par le Conseil de la Jeunesse ont varié au cours du temps. Ensuite, il lit que les modifications de 2013 qui ont supprimé le nombre obligatoire de forums à organiser par an ont eu pour conséquence que peu d'événement soient organisés par la suite, alors que le fait d'avoir de la liberté en la matière était une volonté des jeunes. Il se demande donc, de manière plus globale, s'il faut privilégier la liberté des jeunes ou les objectifs à atteindre dans le décret.

Le rapport mentionne également les objectifs implicites de l'Assemblée de jeunes, qui est d'offrir un espace de socialisation politique pour de futurs cadres politique, administratif et associatif, et l'acquisition de codes pour ceux qui ambitionnent de travailler dans l'action publique. Le député se demande sur quels éléments les chercheurs se basent pour affirmer ce qui précède et souhaite connaître la proportion de jeunes qui entame ce type de carrière suite à un passage par le Conseil de la Jeunesse, afin d'estimer si cet aspect « école de politiciens » est important ou plutôt marginal.

Il remarque ensuite qu'au sein des exemples donnés et des scénarii proposés, la distinction n'est pas faite entre ce qui relève d'une structure et ce qui relève d'une méthode, alors que cette distinction est nécessaire au travail des parlementaires. En effet, ce qui relève de leur responsabilité est la mise en place d'une structure, et même s'ils peuvent donner des indications relatives à la méthode, ils ne peuvent entrer dans les détails. Il souhaite également savoir ce qui, parmi les recommandations, s'adresse plutôt aux parlementaires et ce qui s'adresse au Conseil de la Jeunesse lui-même.

Le député aborde ensuite le chapitre qui livrait la parole des jeunes via un séminaire collectif organisé à St-Louis. Il en a retenu que les jeunes veulent parler mais ne trouvent pas de lieu pour s'exprimer. Il souligne toutefois que ces séminaires collectifs concernent peu de jeunes et aurait aimé que cela soit organisé à plus grande échelle pour fournir plus de matières et d'éléments d'informations aux députés.

Il affirme ensuite que, dans son idée, il ne s'agit pas de créer un mini-Parlement qui répète les codes de la politique, ni une école de formation de futurs cadres, conseillers communaux ou militants. Il doit s'agir pour lui d'un organe qui recueille, qui relaie, qui amplifie et qui exprime l'avis de la jeunesse francophone. Cet organe ne doit pas se contenter d'exister mais aussi fonctionner et ne plus se présenter comme un Conseil de la Jeunesse mais comme un forum de la jeunesse. Ce forum rassemblerait des jeunes qui ne sont pas professionnels et qui ne doivent pas forcément cumuler plusieurs mandats et passer leur vie en réunions. Ce forum ne devrait pas être figé dans une AG mais permettre aux jeunes de participer

aux réunions à la carte, en fonction de leurs intérêts. En somme, cette institution doit être souple, ouverte et crédible.

Enfin, il s'adresse à la Ministre afin de savoir si elle est en mesure de proposer une méthode et un calendrier pour avancer dans les réformes ou si c'est au Parlement de prendre les choses en main.

Mme la Ministre considère que la question de la participation des jeunes à la vie publique concerne tous les groupes politiques et est du ressort du Parlement. Il appartient donc, selon la Ministre, aux groupes d'opter soit pour une refonte complète de l'institution, soit pour un nettoyage du décret, soit pour attendre une étude plus vaste permettant de mieux considérer les attentes des uns et des autres.

Elle affirme ne pas avoir de scénario arrêté en tête et que l'objectif assigné à l'évaluation externe était justement d'ouvrir le champ des possibles. Elle est en tout cas d'avis que si les groupes politiques n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une réforme, le risque est de stimuler les logiques sectorielles et partisans.

Mme Simonet souligne qu'elle se reconnaît dans de nombreux questionnements et remarques formulés par M. Daele. Elle est d'avis qu'il est fondamental de conserver le Conseil de la Jeunesse mais qu'il faut trouver le moyen de le réenchâter, ce qui n'est pas simple. A ses yeux, l'étude ouvre différentes pistes mais elle ne se sent pas, à ce stade, en mesure de mettre sur pied un nouveau projet.

Elle estime que les députés ne peuvent pas se tromper une énième fois. Un toilettage du décret ne changera pas les choses. Il faut donc effectuer un travail de fond et un travail collectif, sans quoi ils risquent de démoraliser la jeunesse.

Elle n'envisage pas la mise sur pied d'une école pour futurs parlementaires, mais plutôt la création d'un espace qui représente les jeunes.

Quant à la question de l'ancrage local, elle estime qu'il est important que Bruxellois et Wallons se rencontrent et voient d'autres réalités. Elle n'est pas convaincue par l'idée.

Elle souligne, en outre, qu'avoir imposé aux jeunes de rendre des avis majoritaires et unanimes était une erreur. Il est possible de travailler avec des notes de majorité et de minorité qui représentent la société plurielle.

Il semble que le statut d'ASBL ait été un frein. Selon elle, il faut libérer les jeunes de contraintes administratives pour redonner du sens au projet.

Elle estime qu'il peut être intéressant que les participants suivent des formations pour savoir être à l'écoute des autres et de construire ensemble.

Elle rappelle, enfin, qu'il ne reste qu'une année aux députés avant la fin de la législature et

que s'ils souhaitent opérer une révision, ils n'ont pas le droit à l'erreur.

De son côté, **Mme Gérardon**, est également d'avis que beaucoup de pistes de solutions ont été exposées dans le rapport. Elle tient à tout prix à ce que le Conseil de la Jeunesse soit conservé et se dit prête à travailler à son évolution. Elle est d'avis que la société en général et la jeunesse en particulier évoluent et qu'il est normal de devoir dès lors adapter leur organe de représentation.

La question déterminante à ses yeux est de savoir si le Parlement est en mesure de trouver une solution aux problématiques rencontrées, mais elle convient que les députées ne disposent pas de suffisamment de clefs.

La députée reconnaît que le timing est serré, mais considère que les députés doivent montrer l'exemple aux jeunes en se réunissant et en essayant de sortir de cette impasse. Pour elle, la mise en place d'un groupe de travail concentré sur l'évolution du Conseil de la Jeunesse est pertinente.

Les membres de ce groupe de travail devront partir du postulat qu'ils n'ont pas toutes les clefs en main et s'interroger sur la manière de les obtenir. Elle n'est pas opposée à ce que le travail se poursuive lors de la prochaine législature si c'est nécessaire, le tout étant de s'engager auprès des jeunes et de se montrer crédible face à eux.

Elle souhaite ensuite adresser quelques questions aux trois orateurs. Elle comprend que le statut d'ASBL limite le travail du Conseil par sa lourdeur administrative et souhaite savoir quelle forme juridique ils préconisent.

Elle sollicite ensuite de plus amples informations sur la saisine obligatoire du Vlaamse Jeugdraad par le Gouvernement flamand. Par ailleurs, elle souhaite savoir si des évaluations sont prévues par les textes légaux qui organisent le Vlaamse Jeugdraad et son équivalent québécois.

Elle s'interroge encore sur le nombre de votants en Flandre qui n'élisent que 8 représentants directs et enfin, évoque la question de la visibilité du Parlement jeunesse.

Mme Brogniez fait remarquer que le groupe MR partage les constats qui ont été exposés par les orateurs et est convaincu de la nécessité de permettre aux jeunes de s'exprimer sur les débats de société et de se faire entendre. Ces deux points font consensus au sein de la commission.

Mais le Conseil de la Jeunesse échoue face à ses missions et une modification décrétole profonde de l'« organe » lui paraît réellement indispensable. Elle ne voit toutefois aucune piste qui s'impose parmi les cinq à explorer et aucune solution miracle. La question est donc de savoir comment réenchâter le Conseil de la Jeunesse.

Par rapport à la mise sur pied d'un groupe de travail spécifique, elle souhaite soumettre une autre idée aux commissaires. Elle est persuadée qu'il faut demander l'avis des jeunes, qui ont sans doute pu aussi prendre connaissance du rapport. Par conséquent, avant d'organiser un groupe de travail, elle suggère d'entendre au préalable le Conseil de la Jeunesse pour avoir le sentiment de ses membres par rapport aux différentes pistes avancées.

Elle ajoute qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et que, même s'il est important d'aller vite dans ce dossier, il ne faut pas se presser au point de travailler dans l'urgence.

Mme Louvigny, quant à elle, rappelle que des jeunes viennent d'être élus en début d'année pour deux ans et pense qu'il faut éviter de les démotiver en parlant de suppression de l'institution. Elle pense que les députés peuvent se donner deux ans pour avancer afin de les laisser travailler.

La députée a le sentiment que le Conseil de la Jeunesse a tendance à vouloir copier les adultes et le fonctionnement du Parlement. La lourdeur du statut d'ASBL et des tâches peuvent avoir pour effet que des jeunes, qui ne sont pas tous juristes, soient perdus et démotivés. Il y a un vrai enjeu en matière de contenu et d'attentes.

Elle rappelle la mouvance et le dynamisme des jeunes, qui ne veulent pas toujours s'engager sur du long terme. Organiser des forums plusieurs fois par an permettrait sans doute de capter des jeunes pour un cours laps de temps. Il est donc, selon elle, intéressant de réfléchir à des mécanismes différents en termes de temporalité pour susciter l'intérêt des jeunes.

Par ailleurs, une dépolitisation totale lui semble compliquée car toutes les thématiques et tous les enjeux sont politiques. Il lui semble, en outre, important de leur permettre de choisir leurs thématiques de discussions. Elle est aussi d'avis que des visites de terrain et des rencontres avec des experts pourraient être de nature à motiver les jeunes et à les enrichir.

Elle interroge les orateurs sur les possibilités actuelles de rendre des avis dans des matières régionales. Ensuite, elle sollicite leur opinion sur les mécanismes de procuration, qui ont été débattus récemment en commission.

Elle apprécie aussi l'idée d'investir dans des Conseils des enfants/de la Jeunesse au niveau local, et réfléchit à une manière d'éventuellement interagir avec les écoles et les cours de citoyenneté, afin de rendre le Conseil de la Jeunesse plus concret.

Enfin, elle souhaite savoir s'il est possible d'intégrer plus amplement les nouvelles technologies dans le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse et de créer une interactivité via des *chats* et des

vidéos en direct. Elle s'interroge finalement sur la pertinence de regrouper dans la même catégorie de « jeunes » des personnes de 16 à 30 ans, qui ne sont pas aux mêmes stades de vie.

Quant à **Mme Waroux**, elle souligne toute l'énergie déployée pour faire fonctionner le Conseil de la Jeunesse. Elle est d'avis qu'il doit s'agir d'un travail de reconstruction et non de rénovation, et pense que les fondations doivent venir des jeunes.

Elle sollicite l'opinion des orateurs sur les remises d'avis au monde politique, qui lui paraissent essentielles, même au niveau régional. En outre, la question de l'ancrage local l'interpelle car il lui semble qu'il ne faut pas séparer Bruxelles et la Wallonie et diviser le territoire.

Elle souhaite savoir s'il existe une place pour des « vrais indépendants », par rapport à la problématique des faux indépendants.

Mme Morreale, enfin, prend la parole pour savoir si le Conseil de la Jeunesse a pu prendre connaissance de cette évaluation externe et connaître leur réaction.

Elle souligne que, suite aux évaluations internes et externes du Conseil, les membres de la commission ont une page à réécrire. Il s'agit d'une opportunité pour les députés de dépasser les clivages majorité/opposition, de créer ensemble un nouvel outil (sans qu'il y ait forcément intervention du Ministère) et de montrer l'exemple aux jeunes.

Selon elle, si le Parlement attend que la Ministre vienne avec une proposition de réforme, cette dernière n'interviendra pas avant la prochaine législature.

En conclusions, Mme Morreale est d'accord sur le fait que les députés n'ont pas le droit à l'erreur et réalise que la tâche ne sera pas facile, mais elle trouverait dommage de passer à côté d'une telle occasion.

M. Franssen indique que l'évaluation externe a été communiquée au secrétariat du Conseil de la Jeunesse. Il a senti qu'il y avait une volonté de s'en saisir mais a toutefois perçu une hésitation à la transmettre telle quelle à la nouvelle équipe en place. Il précise qu'il a été invité par la CCOJ à leur présenter ce rapport.

Il signale que les interlocuteurs lors de l'étude étaient les Présidents et permanents, actuels et anciens, ainsi que les permanents des confédérations. La diversité des points de vue a donc été intégrée dans l'analyse.

Il confirme que les parlementaires n'auront jamais toutes les clefs, quoi qu'ils fassent. Une partie des réponses ne proviendra pas des modifications décrétales mais de la manière dont les acteurs vont s'approprier le nouveau dispositif. Il y aura une

nécessaire prise de risque, inévitablement.

Ce qu'il faut surtout, selon l'orateur, c'est proposer des outils et un renforcement méthodologique aux jeunes, notamment en donnant un mandat à des acteurs externes, tout en leur laissant une latitude quant au fonctionnement concret de l'organe

Les chercheurs n'ont pas recensé qui sont les anciens membres du Conseil et ce qu'ils sont devenus. Il ajoute qu'il ne serait pas pertinent de consulter à nouveau les jeunes sous forme d'une étude universitaire supplémentaire. En revanche, il peut être intéressant de proposer aux nouveaux élus de s'inscrire dans une logique d'expérimentation pour deux ans pour arriver à la fin de leur mandature avec un projet de réforme porté par les jeunes.

L'orateur souligne également que susciter une démarche d'adhésion volontaire auprès des acteurs locaux a beaucoup de sens. Il a trouvé les remarques des députés concernant le vécu des jeunes, leur dynamisme et leur caractère changeant très intéressantes, et que la piste de forum thématiques et de participation en ligne doit sans doute être creusée.

Quant à la question de l'ancrage local, il rappelle que, lors du forum organisé pour récolter l'avis des jeunes, ils ont insisté sur leur révolte face à la segmentation de l'espace social, aux discriminations et à la ségrégation scolaire. Il y a donc vraiment une demande de permettre la rencontre entre les jeunes, de tous milieux sociaux confondus.

D'autre part, il est d'avis que le ou la Ministre de la jeunesse doit être le relais du Conseil pour que ses avis et ses interpellations soit transmis de haut en bas. Il précise que le Conseil ne doit pas être celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles uniquement, car les jeunes ne connaissent pas forcément les institutions belges et la répartition des compétences. Ils s'intéressent à l'école, aux discriminations, aux rapports avec la police, notamment. Il est donc primordial de « désinstitutionnaliser » la fonction de recueil de la parole des jeunes et de leur permettre d'aborder les thématiques qui les intéressent.

Quant aux faux indépendants, ils étaient tous parrainés par des jeunes politiques. Il doute donc de la possibilité que siège un jeune lambda qui ne représente que lui-même.

Ensuite, **Mme De Wilde** revient sur la question relative à la structure et la méthode. Elle explique qu'ils n'ont pu aborder la question de la méthode dans le rapport, car cette dernière va dépendre du

modèle choisi. Mais même s'il peut être décidé de laisser une liberté méthodologique aux jeunes, il faut prévoir de leur offrir un appui, des ressources, en termes d'outils et de formations adéquats par rapport au modèle choisi. Elle souligne que ceci, par contre, devrait être formalisé dans le décret.

Elle rappelle que l'OEJAJ peut être une ressource en matière de participation des jeunes dans le cadre des futurs débats. Elle précise que dans un futur proche, les deux Observatoires vont adopter un positionnement commun sur base de ce rapport d'évaluation, et notamment de l'arbre de décision proposé.

Enfin, **M. Guérin** salue le fait que les députés désirent saisir l'opportunité de refonder le Conseil. Recueillir l'avis des jeunes, et plus particulièrement du Conseil de la Jeunesse, lui paraît incontournable. En revanche, une nouvelle étude de nature universitaire ne lui paraît plus nécessaire, dès lors que le diagnostic est fait et que les éléments principaux sont connus et qu'il faut avancer dans la mise en place d'un nouveau Conseil.

A ses yeux, une grande partie du travail consistera à créer les conditions pour que des dynamiques de délibération et de décentralisation des débats puissent s'organiser, à travers une structure coupole, qui rassemble des avis qui ne doivent pas être convergents, mais plutôt montrer les diversités de la Jeunesse.

Cette structure devra garder une grande souplesse pour faire entrer de nouvelles associations et sortir de la sectorialisation.

La question de l'ancrage local ne signifie pas de s'intéresser uniquement aux enjeux communaux et régionaux mais plutôt de s'intéresser au vécu réel des jeunes.

Mme Louvigny aimerait que les orateurs reviennent sur la question des procurations.

M. Franssen considère qu'en soi, les procurations sont utiles pour éviter le blocage de l'institution mais que la question de la permanence des mandats électifs des jeunes devra être étudiée.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La Rapporteuse,	La Présidente,
L. LOUVIGNY	Ch. MORREALE